

Lois Valter et Lemaire : de quoi "l'affaire Filae" est le symptôme ?

Une soirée-débat le jeudi 23 mars 2017

Communiqué de presse - 14 mars 2017

Afin de simplifier la réutilisation des données publiques, en 2015 et 2016, le Parlement a voté deux lois, sur la gratuité et les modalités de la réutilisation des informations du secteur public (dite loi Valter) et pour une République numérique (dite loi Lemaire).

L'application de ces deux lois a eu des conséquences inattendues. Ainsi, elles offrent la possibilité à toute personne de réutiliser les données, sans en informer le service producteur d'où "l'affaire Filae". Cependant, les licences de réutilisation, prévues dans ces lois, n'ont toujours pas fait l'objet de décret, mettant en difficulté les services producteurs, lesquels ne peuvent s'opposer à de telles réutilisations.

D'autres conséquences peuvent-elles encore apparaître ? Comment les services concernés peuvent-ils répondre ? Des solutions de recours existent-elles ? Sommes-nous complètement démunis face à cette situation ?

Toutes ces questions et bien d'autres seront abordées, lors de la troisième édition de nos soirées-débats, avec Monsieur Lionel Maurel, aussi connu sous le pseudonyme Calimaq, auteur du blog S.I.lex, dans lequel il décrypte et analyse les transformations du droit à l'heure du numérique, co-fondateur du collectif SavoirsCom1, membre du conseil d'orientation stratégique de La Quadrature du Net, et conservateur des bibliothèques, chargé de la valorisation de l'Information Scientifique et Technique (IST) à l'Université Paris Lumières.

Cet échange aura lieu le 23 mars prochain, de 18h00 à 19h30, autour d'un verre dans un café/restaurant parisien : merci de bien vouloir vous inscrire à notre adresse (contact@rn2a.fr). Et pour ceux qui le souhaitent, le débat pourra se poursuivre lors du dîner.

A cette occasion, il sera encore possible d'acheter les deux premiers numéros du 7 *messidor*, voire d'adhérer au Rn2a (si cela n'est pas déjà fait).

N'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous !

Contact : Nathalie Lopes, présidente.

Adresse électronique : presidence@rn2a.fr

Compte twitter : [@Rn2aArchivistes](https://twitter.com/Rn2aArchivistes)